***1-La linguistique***

La linguistique est une science qui a pour objet l'étude du langage, des langues envisagées comme systèmes sous leurs aspects phonologiques, syntaxiques, lexicaux et sémantiques. *Manuel, traité de linguistique; linguistique descriptive, théorique.* *La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même* (Saussure, *Ling. gén.,*1916, p. 317).*La linguistique est habituellement définie comme l'étude* scientifique *du langage; en ce* sens, *on peut l'opposer à la* grammaire *et à la* philologie *dont les préoccupations sont autres : souci normatif (...), souci comparatif*

La **linguistique** est l'*étude scientifique* du langage humain. Une étude est dite scientifique lorsqu'elle se fonde sur l'observation des faits et s'abstient de proposer un choix parmi ces faits au nom de certains principes esthétiques ou moraux. « Scientifique » s'oppose donc à « prescriptif ». Dans le cas de la **linguistique**, il est particulièrement important d'insister sur le caractère scientifique et non prescriptif de l'étude : l'objet de cette science étant une activité humaine, la tentation est grande de quitter le domaine de l'observation impartiale pour recommander un certain comportement, de ne plus noter ce qu'on dit réellement, mais d'édicter ce qu'il faut dire. Martinet1967, p. 6.

− *Linguistique générale.* Science tentant de dégager la synthèse des études faites sur les différentes langues, de déterminer les conditions générales de fonctionnement des langues et du langage. La linguistique générale *considère, d'une part, que les langues sont conventionnelles, d'autre part, qu'elles sont soumises aux conditions naturelles des phénomènes humains* (Leif1974).

− [Constr. avec un adj. spécifiant la méthode ou la théorie] *Linguistique diachronique, distributionnelle, fonctionnelle, générative, quantitative, structurale, synchronique, transformationnelle.*

− [Constr. avec un adj. spécifiant l'auteur ou l'origine de ces méthodes ou théories] *Linguistique chomskyenne, saussurienne; linguistique anglo-saxonne, européenne.* *La linguistique proprement américaine a pris son caractère original du fait qu'elle s'est constituée dans une situation et avec des problèmes tout autres que ceux de l'Europe (...). Aux États-Unis la linguistique se développe souvent dans le cadre de la psychologie, et elle y est (...) considérée comme constituant une partie de la sociologie et de la*

− [Constr. avec un adj. spécifiant la langue ou le groupe de langues étudié] *Linguistique allemande, anglaise, espagnole; linguistique romane, slave.* *Cet ouvrage a été conçu comme un exposé élémentaire, mais systématique et progressif, de la grammaire du français (...) qu'on ne voie donc dans ce livre qu'une simple* introduction à la linguistique française

− [Constr. avec un adj. ou un élém. formant spécifiant le domaine d'application] *Ethnolinguistique, psycholinguistique, sociolinguistique.* *« Langue et culture », « linguistique anthropologique », « sociolinguistique », « langue, pensée et réalité », sont autant de formulations exprimant les relations entre les langues et les cultures, au sens le plus large du terme. L'*ethnolinguistique *sera l'étude du message linguistique en liaison avec l'ensemble des circonstances de la communication* (Pottier, *Le Domaine de l'ethnolinguistique* ds *Langages.* Paris, juin 1970, no18, p. 3).

♦ *Linguistique appliquée.* Application des théories, des descriptions, des analyses linguistiques à la pédagogie des langues, à la traduction, aux techniques de communication. *Vue dans le cadre d'une opposition à la linguistique tout court, la linguistique appliquée apparaît comme l'utilisation des découvertes de la première pour améliorer les conditions de la communication linguistique*

***2-Grammaire et linguistique***

La grammaire

1-La grammaire est une partie de la linguistique. Elle s’intéresse à :

-la bonne utilisation de langue

-formule des règles pour permettre d’écrire et parler correctement

-fixe une norme

•La grammaire est prescriptive (elle nous demande d’utiliser la langue en respectant les règles)

•La grammaire est un savoir opératif (qui vise à un bon emploi de la langue)

•La grammaire se trouve dans une démarche normative (Une norme, du latin norma « équerre, règle ».

La linguistique

2-La linguistique est la science qui étudie la langue en elle-même et pour elle-même. C’est un outil de description de la langue et à ce titre, elle s’intéresse à tous les phénomènes intervenant dans l’usage d’une langue.

Elle s’intéresse à :

-la prononciation des mots, les sons d’une langue, les accents,…

-l’orthographe, le vocabulaire, l’origine des mots, la construction des phrases,

-l’histoire des langues, les erreurs commises par les locuteurs…..

•La linguistique est descriptive (elle observe, enregistre les faits)

•La linguistique se définit comme une science (un savoir organisé, structuré selon des hypothèses correspondant à l’observation des faits et conduisant à des déductions et des enseignements tirés de ces observations.

•La linguistique a besoin de la grammaire pour aller plus loin. Elle la présuppose pour l’observer et en rendre compte d’une manière scientifique.

Notions clés :

•La linguistique

•La grammaire

•Une grammaire prescriptive

•Un savoir opératif

•Une démarche normative

•Une démarche descriptive

***3-Le structuralisme***

La publication en 1916 du *Cours de linguistique générale* par des disciples du linguiste genevois Ferdinand de Saussure marque les débuts du structuralisme.  Le structuralisme ne constitue pas une communauté de doctrine. Ce terme s’applique à diverses écoles linguistiques, selon les époques et selon les personnalités ayant marqué tel domaine ou tel courant.

Examiner les dissemblances entre les différentes écoles du structuralisme européen, voir ce qui constitue l’originalité du structuralisme américain ne nous concerne pas ici. Ce qui nous importe, c’est de montrer les convergences qui permettent à ces divers courants de se rattacher au structuralisme, c’est-à-dire à une conception et une méthode d’analyse de la langue impliquant la notion de **structure linguistique**.

**Principes essentiels du structuralisme.**

Le linguiste travaille sur un corpus qui est la **manifestation matérielle** de la compétence linguistique d’un ou de plusieurs individus. Le fonctionnement d’une langue dépend en effet de règles que les locuteurs appliquent individuellement sans avoir une conscience explicite du système dont elles dépendent.

Pour décrire ce système et en dégager les règles de fonctionnement, le linguiste observe tout d’abord les comportements linguistiques. En cela, la linguistique est une science empirique. Mais elle est également une science théorique ; sur la base de ses observations, le linguiste construit une théorie ou un modèle destinés à expliquer le fonctionnement de la compétence linguistique. Il doit par conséquent :

* observer attentivement des manifestations linguistiques concrètes
* les décrire avec un maximum de détails
* construire, à partir des faits observés, des hypothèses, des règles et des lois ;
* élaborer un modèle linguistique cohérent expliquant le fonctionnement de la langue en s’appuyant sur l’ensemble des hypothèses, règles et lois.

Le linguiste étudie la *langue*. **Son objectif est de faire l’inventaire de ses unités constitutives et d’en dégager les règles de fonctionnement à différents niveaux de structures (phonologiques, morphologiques, syntaxiques).** La linguistique structurale est toujours taxinomique.

Pour cela, il faut travailler sur ce qui est commun aux usagers d’une langue donnée. La *langue* est sociale et indépendante de l’individu. La *parole*, au contraire, est la partie individuelle de la langue. Elle est soumise à diverses variations (régionales, idiosyncrasiques, etc). Son étude reste secondaire tant que les règles générales du fonctionnement de la langue ne sont pas établies et inventoriées.

**Le signe linguistique.**

La langue permet aux individus de transmettre des messages grâce à une unité psychique, inscrite dans l’inconscient des sujets, que Saussure appelle *signe*. Le signe linguistique se compose d’un *signifiant* (noté Sa), directement perceptible –par l’oreille, par l’écriture- et d’un *signifié* (noté Sé), accessible à travers le signifiant, et correspondant à un concept présent en mémoire.

Sa et Sé sont indissociables, l’un ne fonctionne pas sans l’autre.

Pour les personnes non familiarisées avec l’univers de la linguistique, nous rappelons ci-dessous les trois propriétés du signe – l’arbitraire, la linéarité, le caractère discret – et soulignons la différence entre signe et référent.

***l’arbitraire du signe.***

Il caractérise les rapports entre Sa et Sé. La langue est arbitraire car elle est une convention implicite entre les membres de la communauté qui l’utilisent. Arbitraire = acte conventionnel consistant à associer un son et un sens :

Le mot « chien »

* ne ressemble pas à un chien ;
* ne marche pas comme un chien;
* n’aboie pas comme un chien.

Pourtant, il signifie « chien ».

Pour tout individu, la mémorisation associant le son au sens s’est effectuée dans l’enfance.

Grâce à cette mémorisation standardisée, tous les membres d’une communauté linguistique jouissent d’un énorme avantage : l’aptitude de transmettre presque instantanément un concept d’un esprit à un autre. Arbitraire est synonyme de conventionnel, car le sujet n’a pas la possibilité de faire dépendre de sa volonté personnelle

* le choix de la forme (Sa) exprimant tel Sé ;
* le choix d’un Sé pour telle forme.

***le caractère linéaire du signe.***

Le signe linguistique se déroule dans le temps. Ses éléments peuvent apparaître successivement, jamais simultanément : [baRk] : [b] et [a] ne peuvent pas être prononcés en même temps : on a [ba] ou [ab]. La linéarité est une caractéristique fondamentale des langues naturelles. Tout le mécanisme de la langue en dépend :

–       dans le cadre du Sa, la position respective des phonèmes peut assurer une fonction distinctive :

o   */alp/ : Alpes*

o   */pal/ : pale*

o   */lap/ : lape*

o   */pla/ : plat*

–       Dans le cadre de la phrase, la position des mots permet d’identifier leur fonction : Pierre bat Paul / Paul bat Pierre

Le caractère linéaire de la chaîne parlée

* impose la syntaxe, c-à-d la nécessité de marquer les relations entre les unités afin que l’interlocuteur puisse reconstituer la globalité de l’expérience ;
* exige une certaine redondance du discours, surtout à l’oral, afin de faciliter la compréhension : on ne peut pas revenir en arrière.

***Le signe et le référent.***

Les signes constituent un système autonome indépendant de ce qu’ils nomment. Qu’il soit prononcé ou écrit, le « mot » ne peut évidemment pas être la chose désignée puisqu’il ne s’agit que d’un symbole pour cette chose. Un signe symbolique est une forme donnée qui symbolise et remplace un concept. Ce concept, lui, est relié à un ensemble d’entités appartenant au monde des expériences vécues et des idées.

Le référent

* est l’entité à laquelle nous faisons référence au moyen d’un mot ;
* c’est l’objet ou l’être réel qui existe dans la réalité objective, extralinguistique.

**Il ne faut pas confondre Sé et référent. Le référent est un fragment de réalité. Alors que le Sé**

* tire une partie de sa valeur de la réalité à laquelle il renvoie mais il n’est jamais identique à cette réalité puisqu’il est arbitraire ;
* est une représentation de la réalité. Il en retient certaines propriétés ;il en élimine d’autres.

Exemple : le Sé du mot « arbre » :

–       ne tient pas compte de la diversité des arbres du monde

–       ne retient que ce qui est commun à tous :

o   notion

* de racine
* de tronc
* de branchage
* de feuillage

**Le Sé est une abstraction** :

* il simplifie la complexité du réel ;
* il est mieux organisé que la réalité car il met l’essentiel en évidence et donne un 1er classement des éléments du monde.

Les Sé varient d’un individu à l’autre alors que la réalité est la même

* en fonction des expériences individuelles : « neige » dans certaines cultures peut être désignée par de multiples mots en indiquant l’état, la qualité, etc.
* en fonction du nombre de signes utilisés par chacun. Aucun individu ne dispose du même stock de signes.

Le Sé comprend simultanément des traits

* que l’on peut mettre en relation avec le référent ;
* qui expriment la position respective des signes les uns par rapport aux autres dans les systèmes individuels. C’est ce qu’on appelle la valeur du signe.

**Le linguiste structuraliste privilégie l’étude *synchronique*,** soit l’état d’une langue à un moment donné, à l’étude *diachronique*, soit l’évolution et le devenir de cette langue. En effet, les sujets parlants ignorent tout des lois d’évolution de leur langue et ils obéissent aux contraintes des structures linguistiques de leur époque.

**La langue est un système**. Elle est composée d’unités de différents niveaux (rangs). Chaque unité est définie par les relations qu’elle entretient avec les autres unités et l’ensemble du système. Chaque unité se définit par les rapports de hiérarchie, de solidarité et d’opposition par rapport à toutes les autres unités. « Dans la langue il n’y a que des différences » disait Saussure.

Pour certaines écoles relevant du structuralisme, **la langue présente un caractère immanent** : elle doit être étudiée pour elle-même. Le système linguistique est un système fermé où tous les rapports sont de dépendance interne. Il convient donc d’étudier uniquement des phrases. Tout ce qui relève de la situation de communication ou de l’intention du locuteur est « extralinguistique » et se situe en dehors du domaine de l’analyse structurale

**La langue est envisagée comme un *code* linguistique,** soit un système *conventionnel* (admis par tous) de symboles et de règles permettant de produire et de transmettre un message à un interlocuteur possédant le même code.

C’est pour cela que certains linguistes structuralistes dépassent le principe de l’immanence et considèrent qu’une langue naturelle est un système de communication par excellence. Le locuteur utilise un système restreint de signes vocaux –phonèmes- commun à tous les membres de la communauté linguistique. La combinaison des phonèmes selon les règles propres à la langue permet de former des unités de rang supérieur –morphèmes-. La combinaison des morphèmes en « mots » engendre des syntagmes qui se combinent en phrases.

Ces linguistes considèrent que la fonction première de la langue est de permettre la transmission de messages oraux entre les membres d’une même communauté linguistique.

***4-L’école de Prague***

**Le contexte.**

Le cercle linguistique de Prague fut fondé en 1926, à l’initiative du linguiste tchèque Vilém Mathesius. Plusieurs linguistes non tchèques ont participé à ses travaux, ils présentèrent au premier congrès international de linguistique de la Haye (1928) une communication divisée en propositions. La proposition 22 fonde la phonologie.

**Les principes.**

L’école de Prague considère la langue non seulement comme un système, mais encore comme un système fonctionnel. En effet, la langue est produit de l’activité humaine qui a une visée, un but. C’est un système de moyens d’expression qui vise à la réalisation de l’intention d’exprimer et de communiquer qui anime le locuteur.

Comme chez de Saussure, l’école de Prague affirme qu’il n’y a pas d’opposition entre la perspective synchronique et la perspective diachronique, mais pas de synchronie sans diachronie et l’inverse.

**Les types d’études.**

1-une étude phonologique qui s’intéresse à étudier le son comme élément fonctionnel du système ( les phonèmes),

2-une étude morphologique qui s’intéresse à étudier la morphologie des mots ou des groupes de mots, ainsi que leurs combinaisons syntaxiques. Selon Mathesius, la fonction principale de l’énoncé est d’apporter une information nouvelle au destinataire. Les constituants de l’énoncé sont classés selon le degré d’information qu’ils apportent. On distingue ceux qui n’apportent pas d’information neuve, qui rappellent ce qui est déjà connu (le thème), de ceux qui disent quelque chose de neuf (le rhème) : on commence par le connu pour aller vers le nouveau.

**Les fonctions du langage.**

Au niveau du locuteur, l’école de Prague distingue, dans le langage, ce qui est d’ordre intellectuel de ce qui est d’ordre émotionnel ;

Au niveau de l’interaction verbale (la communication), elle distingue la fonction de communication de la fonction poétique.

-dans sa fonction de communication, le langage est tourné vers le signifié : il oscille entre le langage pratique, qui rend compte des éléments non linguistiques de la situation, et le langage théorique, qui rend compte de modèles théoriques et utilise une formulation spécifique.

-dans sa fonction poétique, le langage est tourné vers le signe lui-même. Le langage poétique s’inscrit à la fois dans un dialogue avec une tradition poétique constituée et dans un rapport avec la langue communicative. Étudier le langage poétique implique l’étude de ces relations à la fois diachroniques et synchroniques.

***5-Le fonctionnalisme***

**1- Martinet, disciple du CLP :**

Le linguiste le plus représentatif de la phonologie praguoise est **Martinet** qui a développé une théorie qu’il appelle le « fonctionnalisme ».

**2- La notion d’économie linguistique :**

Martinet pose que la principale fonction du langage qui est celle de la communication, implique la notion d’économie linguistique. Le langage doit satisfaire aux exigences de la communication et fournir des unités aussi différentes que possible pour représenter la multitude des concepts exprimables.

Mais le langage obéit aux lois générales des activités humaines et donc à la tendance au moindre effort et cette loi implique l’existence d’un nombre minimum d’unités aussi peu différentes que possible. Le point central de la doctrine réside dans le concept de **la double articulation.**

**3- La double articulation :**

Les langues assument donc ces deux fonctions contradictoires et ceci par le fait qu’elles constituent toutes des systèmes doublement articulés, c’est la double

articulation qui différencie radicalement les systèmes langagiers des autres systèmes sémiologiques et qui constitue selon Martinet la seule véritable caractéristique universelle des langues.

3-1- La première articulation :

a-Les monèmes :

Elle intervient sur le plan de l’expression et sur le plan du contenu : grâce à elle, un nombre indéfini d’énoncés est possible à partir d’un inventaire limité d’éléments appelés : **monèmes.** Cette articulation concerne la première des deux

fonctions externes de la langue : la communication se décompose dans une langue en une multitude de concepts représentés par des signes ou **monèmes** qui sont les plus petites unités **porteuses de sens** de la langue. Ils s’ordonnent dans le **successif** et servent à former les énoncés.

Martinet établit le découpage suivant :

**a-1-les monèmes autonomes**

Les adverbes sont des monèmes autonomes, car ils peuvent figurer en toutes positions :

C’est ta fête aujourd’hui

C’est aujourd’hui ta fête

Aujourd’hui c’est ta fête.

**a-2-les monèmes fonctionnels**

Les prépositions sont des monèmes fonctionnels qui servent à articuler sur d’autres monèmes. Les conjonctions de subordination servent à articuler des énoncés sur d’autres énoncés.

**a-3-les monèmes dépendants**

Les autres mots de la langue sont dits monèmes dépendants (de leur position dans la phrase, de leurs relations avec les autres mots de la phrase : nom, verbe,

adjectif qualificatif).

Ex : Françoise s’est cassé un ongle hier à la piscine

Françoise : monème dépendant

Casser : monème dépendant

Ongle : monème dépendant

Hier : monème autonome

A : monème fonctionnel

Piscine : monème dépendant

b- Parmi les monèmes, Martinet distingue : les lexèmes et les morphèmes.

**b-1-les lexèmes ( ou monèmes lexicaux) :** ils constituent des mots à contenu sémantique,leur classe est ouverte : inventaire illimitéon peut, sans déstabiliser le système, y introduirede nouveaux mots : ce sont les noms, les verbes, lesadjectifs qualificatifs et les adverbes.Mais aussi : un radical, un affixe (préfixe, suffixe).

**b-2-Les morphèmes** (**ou monèmes grammaticaux ou grammèmes**)

Ils ne véhiculent pas un contenu référentiel aussi précis que les lexèmes :

les articles, les pronoms, les adjectifs possessifs, démonstratifs, indéfinis ….

Les prépositions, les conjonctions.

les désinences verbales ( marques de la conjugaison..).

3-2- La seconde articulation ne concerne que le plan de l’expression.

**a- Les phonèmes :**

Les formes phoniques, qui représentent la deuxième articulation, se décomposent elles-mêmes en une succession d’unités distinctives appelées **phonèmes** qui sont **en nombre restreint** (une trentaine par langue) et satisfont à la tendance au moindre effort.

**b- Le découpage de la chaîne parlée est nécessaire pour faire sens.**

Une suite phonique, pour être comprise, doit être découpée en unités de sens. Ce découpage n'est pas évident, surtout en langue parlée.

**c- L’analyse en traits distinctifs :**

Chacun des phonèmes va être analysé en traits distinctifs (Troubetzkoy). On ne peut les définir qu’à partir de ce qui les différencie. Les unités de la langue et plus particulièrement les phonèmes sont soumises à 2 pressions contraires en

raison de leur insertion dans le système syntagmatique d’une part et dans les réseaux paradigmatiques d’autre part.

**c-1-Sur le plan syntagmatique : les pressions assimilatrices.**

Les unités voisines exercent sur le phonème une pression **assimilatrice**.

Le phonème /k/ (exemple de Martinet).

Il se réalise de façon différente selon qu’il précède

/u/ dans –couou

/i/ dans –qui**c-**

**2-Sur le plan paradigmatique : les pressions dissimilatrices.**

Les unités qui auraient pu figurer à la même place dans la suite sonore exercent sur le phonème une pression **dissimilatrice** ; les unités qui font partie de la même classe paradigmatique tendent à se différencier au maximum. Les pressions dissimilatrices constituent un phénomène de nature diachronique.

Exemple : en anglais to sing / I sang / I’ve sung.

Chapeau / château

Exemple : /oe/ et /E/ brun et brin

**Pâte et patte**

**d- Phonologie diachronique :**

Un changement phonétique n’est jamais isolé. Un changement affecte le système phonologique tout entier.

La phonologie de Martinet montre que le système entier peut « bouger » et se retrouver dans un autre état phonologique par le biais de ce qu’on appelle la transphonologisation.

***6-La glossématique***

La glossématique, dugrec *glôssa* signifiant *langue*, est une théorie de linguistique structurale élaborée par Louis Hjelmslev à partir des pensées de Ferdinand De Saussure.

La théorie glossématique constitue une description formelle des langues, un approfondissement et une tentative de formalisation très rigoureuse de structures linguistiques de la plupart des concepts de Saussure. Elle est d'ailleurs présentée comme le prolongement et la systématisation des thèses saussuriennes, principalement à partir de l'idée *la langue est une forme et non pas une substance*.

La dichotomie entre fond et forme est ici dépassée puisque Helmslev opère la double distinction entre forme et substance et entre contenu et expression. Ces distinctions sont formalisées en quatre composantes :

* substance du contenu (le référent extra-linguistique sémiotiquement formé)
* substance de l'expression (le découpage de la langue en unités minimales)
* forme de l'expression (la structuration de ces unités minimales)
* forme du contenu (la structuration par la langue de la substance du contenu)

**le signe linguistique selon Hjelmslev**

substance

Contenu forme

Fonction

Expression forme

Substance

Cette théorie, fondée et enseignée dans une école linguistique structurale nommée « cercle de Copenhague », aura une grande influence dans les domaines de la sémantique et de la sémiologie.

La théorie glossématique se base sur le concept de **glossème.**

* Terme d’une unité linguistique minimale du langage (qui peut être appliqué à n’importe quelle analyse de n’importe quel langage).

***7-Le distributionnalisme***

Le distributionnalisme est une théorie générale du langage développée par Leonard Bloombield et Z. Harris. Cette théorie a très largement dominé la linguistique américaine jusqu’à 1950. Elle est l'un des fondements de la grammaire générative et a beaucoup influencé les diverses méthodes d'apprentissage des langues.

Les théories distributionnalistes ont beaucoup de points communs avec le structuralisme. Cependant, elles apparaissent aux États-Unis alors que les thèses de Ferdinand de Saussure commencent à peine à être connues en Europe : le distributionnalisme doit être considéré comme une théorie originale par rapport au saussurianisme.

Ce sont principalement les théories psychologiques behavioristes qui ont permis la naissance du distributionnalisme. Selon ces théories, le comportement humain serait totalement explicable, et on pourrait en étudier la mécanique. L'étude des réflexes, par exemple, permet de prévoir certaines attitudes (cette méthode n'est d'ailleurs pas sans rappeler les travaux de Pavlov sur les animaux). Bloomfield en conclut que le langage, tout comme le comportement, pouvait être analysé comme une mécanique prévisible, explicable par ses conditions externes d'apparition.

Les notions de *mécanisme*, de *méthode inductive* et de *corpus* sont des termes clefs du distributionnalisme.

Bloomfield appelle sa thèse *mécanisme*, et il l'oppose au *mentalisme* : pour lui, en effet, la parole ne peut pas s'expliquer comme un effet des pensées (intentions, croyances, sentiments). On doit ainsi pouvoir rendre compte des comportements linguistiques ainsi que de la structure hiérarchisée des messages émis sans aucune postulation concernant les intentions des locuteurs et leurs états mentaux.

En effet, dans la perspective behavioriste, un stimulus donné correspond à une réponse donnée. Or, le sens est une chose instable pour les distributionnalistes, qui dépend de la situation, et qui n'est pas observable. Il doit donc être éliminé comme élément d'analyse de la langue. La seule régularité est d'ordre morphosyntaxique : ce sont les invariants structuraux de la morphosyntaxe qui permettent de reconstruire le système de la langue à partir d'une analyse de ses éléments observables, les mots d'un corpus donné.

De même qu'en psychologie behavioriste le contexte permet de prévoir et d'expliquer le comportement d'un sujet, en linguistique, pour Bloomfield, le contexte linguistique doit servir de base à la recherche d'une régularité dans le langage.

L'analyse distributionnelle consiste à définir l'environnement d'une unité du discours. On décompose les énoncés du corpus, on les analyse en *constituants immédiats*. Cette distribution suppose alors une hiérarchie :

* Le chat de Pierre et de Marie est noir

est décomposable en :

* {[Le] chat [de Pierre et de Marie]} {est [noir]}

Le distributionalisme est fondé sur

* une certaine hiérarchie entre les constituants immédiats : on a donc une *structure distributionnelle* ;
* la possibilité de commuter un constituant avec un constituant absent du corpus, par exemple on peut remplacer *noir* par *blanc* (axe paradigmatique), et de permuter un constituant sur l'axe syntagmatique.

Il s'ensuit que *noir* et *blanc* appartiennent à la même classe, puisqu'ils sont permutables l'un avec l'autre, mais pas *bureau*, car on ne peut pas dire *Le chat de Pierre et de Marie est bureau*.

L'analyse distributionnelle a pour critère la grammaticalité d'un énoncé et non son sens ou son acceptabilité : dans *Le chat dort*, *chat* fait partie du paradigme des noms, parce qu'il est commutable avec un autre nom tel que *stylo* : *le stylo dort*, quel que soit le non-sens ou l'innacceptabilité de cet énoncé. En effet, *le stylo dort* est grammatical, tandis que *le mange dort* ne l'est pas : *mange* n'appartient donc pas au même paradigme que *chat* et *stylo* (les notions de grammaticalité et d'acceptabilité seront développées, plus tard, par la grammaire générative).

***8-La grammaire générative***

La grammaire générative et transformationnelle est une théorie syntaxique s’inscrivant dans le courant de la linguistique générative. Majoritairement présente en Amérique du Nord, elle s’est développée depuis 1957 sous l’impulsion de Noam Chomsky. Cette théorie tente de caractériser la connaissance de la langue qui permet l'acte effectif du locuteur-auditeur.

La grammaire générative est basée sur la distinction entre compétence et performance (connaissance que le locuteur-auditeur a de sa langue contre l’emploi effectif de la langue dans des situations concrètes). Bien que Chomsky rejette la définition de la langue de Ferdinand de Saussure, cette distinction s’apparente quelque peu à celle de langue/parole de ce dernier.

Selon Noam Chomsky : « La grammaire d’une langue propose d’être une description de la compétence intrinsèque du locuteur-auditeur idéal. Si la grammaire est, de plus, parfaitement explicite (en d’autres termes, si elle ne fait pas simplement confiance à la compréhension du lecteur intelligent, mais fournit une analyse explicite de l’activité qu’il déploie), nous pouvons, non sans redondance, l’appeler grammaire générative. » (tiré de la traduction : *Aspects de la théorie syntaxique* de Noam Chomsky).

Ainsi, la grammaire générative :

\*se veut explicative dans le sens où elle doit chercher à comprendre l’organisation du système cognitif permettant au locuteur-auditeur de formuler un ensemble infini de phrases ;

\*porte son observation non sur la production (performance) en tant que telle, mais sur les mécanismes permettant la construction de ces énoncés (compétence). Ainsi, elle tente d'expliquer les règles que le locuteur applique de façon intuitive.

Durant les années 1960, Chomsky a introduit deux idées centrales à la construction et l'évaluation des théories grammaticales. La première étant la distinction entre la compétence et la performance. Chomsky a discuté du fait que réellement, lorsque les gens parlent, ils font souvent des erreurs linguistiques, par exemple, commencer une phrase et puis l’abandonner. Ces erreurs représentent la performance. Tandis que la compétence se réfère à un locuteur qui maîtrise sa langue parfaitement. Il a avancé l'idée que ces erreurs en performance linguistique ne sont pas importantes pour l'étude de la compétence linguistique, les connaissances, notamment syntaxiques, qui permettent aux gens de construire et comprendre des phrases. Par conséquent, un linguiste peut étudier une version idéalisée de la langue, ce qui simplifie l'analyse linguistique. Cette théorie du mentalisme de la langue contraste directement avec la théorie du béhaviorisme proposé par B.F. Skinner. Chomsky insiste sur la créativité de la langue, et la possibilité de créer de nouvelles phrases que nous n'avons jamais entendu auparavant.

L'autre idée qui se relie à l'évaluation des théories grammaticales consiste à distinguer entre les grammaires qui atteignent l'adéquation descriptive et celles qui atteignent l'adéquation explicative. Une grammaire adéquate-descriptive pour une langue définit l'ensemble infini des phrases grammaticales de cette langue. Ce qui veut dire qu'elle décrit entièrement la langue. Une grammaire qui atteint l'adéquation explicative donne sens aux structures linguistiques du cerveau humain. En d'autres termes, elle précise comment les connaissances linguistiques forment une représentation mentale. Pour Chomsky, la représentation mentale de la linguistique constitue une partie innée de la nature humaine. Donc, si une théorie grammaticale atteint l'adéquation explicative, elle devrait être capable d'expliquer les variations grammaticales des langues du monde comme des variations relativement mineures chez le motif universel du langage humain.

Afin de rendre compte de la distinction compétence-performance, Noam Chomsky propose une organisation du langage en deux niveaux. La structure de surface, en anglais : *surface structure*, correspond à la performance, c’est-à-dire au niveau phonologique (en d'autres termes, à l'énoncé produit). Selon la théorie générative, ce niveau qui détermine l'interprétation sémantique, est le résultat d'opérations complexes ou transformations à partir de la structure profonde (en anglais : *deep structure)*.

Les règles de réécriture correspondent aux transformations opérées dans la structure profonde. La plupart de ces règles correspondent à des déplacements d'unités sémantiques amenant la bonne formation d'un énoncé. Par exemple, elles permettent d'expliquer pourquoi certains éléments de la phrase changent de position dans des contextes particuliers (le passif par exemple).

Exemple : *Jean suit le chat* — par opposition à — *Le chat est suivi par Jean*.

La grammaire adéquate descriptive est la partie de la grammaire qui décrit les règles de la langue(la compétence), alors que la grammaire adéquate explicative est la partie de la grammaire qui explique comment l’individu peut produire des phrases à partir des connaissances stokées dans son cerveau, autrement dit, la performance.

***9-La pragmatique***

La linguistique stucturale étude essentiellement le système de la langue . On a pu lui reprocher de ne pas tenir compte du locuteur ou du contexte d’énonciation . Développée à patir des tavaux du logicien John L. Austin sur les actes de langage (1955) , la pragmatique a montré les lacunes des modèles d’explication qui ne prenaient pas ces facteurs en compte dans la constuction da la signification d’un ènoncé.

**1- L’origine de la pragmatique :**

Le mot vient du grec *«* pragma*»* qui signifiait en grec ancien*«* action de faire , d’entreprendre*».* La pragmatique est née au XIX siècle aux Etats Unis mais elle a commencé à se développer surtout après la seconde Guerre Mondiale . En linguistique , en 1955 , le mot est rattaché à la théorie des Actes de parole selon le philosophe anglais John Langshaw Austin prononce a l’Université de Harvard : *«* Quand dire , c’est faire*»* .

**2- Définition de la pragmatique :**

La pragmatique est une branche de la linguistique qui s'intéresse aux éléments du langage dont la signification ne peut être comprise qu'en connaissant le contexte de leur emploi.

**3- Le père de la pragmatique**

John Austin , britannique représentant l’école d’Oxford et mort en 1960, est initiateur de la théorie des actes de langage à travers son étude des performatifs . Tout énoncé , même le plus descriptif peut être considéré du point de vue de l’action qu’il contient .

La fonction du langage n’est pas seulement de dire le vrai ou le faux , mais de constituer une action finalisée , susceptible de réussir ou d’échouer . l’acte de langage constitue l’intention profonde de l’énoncé , montre l’importance du langage dans les actes.

Quand dire c’est faire est un livre posthume réunissant ses travaux , John Austin ayant refuser de le publier de son vivant .

**4- L’objectif de la pragmatique :**

\* Analyser les énoncés et les actes de paroles qu’ils réalisent .

\* Comprendre comment se construit le sens dans le contexte d’énonciation .

**5- Les élément de la pragmatique :**

**5.1-L’énonciation :**

C’est l’acte individuel de production , d’utilisation de la langue dans un contexte déterminé ,ayant pour résultat l’énoncé .

**\*La Situation de l’énonciation :**

**- Les indices de l’énonciation**

**A) Les pronoms personnels :**

\* Les déterminants possessifs : Mon , Ton , Son

\* Démonstratifs ; Ce , Cet , Cette , Ces

\* Pronoms possessifs : Le mien ,Le tien ,Le sien

\* Pronoms démonstratifs : Ceci, Cela , Celui-là

**B) Les indications de temps et de lieu :**

\* Les adverbes

\* Les compléments circonstanciels de temps et de lieu

\*Les adjectifs qualificatifs

**C) Les modalités d’énoncé**

\* Les adjectifs affectifs : drôle , effrayant .

\* Les adjectifs évaluatifs : bon, beau

\* Les verbes exprimant un sentiment : aimer , détester

\* Une opinion : penser , croire

\* Les verbes à la forme impersonnelle : il est possible , il est certain .

**5.2- Les déictiques :**

Dans un énoncé oral ou écrit , les déictiques sont des mots ou expression qui déterminent les conditions particulières de l’énonciation , liées à une situation de communication .

**\* Les déictiques personnels** : je, tu , nous , vous et on

**\* Déictiques temporels** : aujourd’hui , il a y trois jours , cet automne

**\* Déictiques spatiaux** : exemple ici , là

\* **Déictiques sociaux** : votre altesse , mon cher collègue , la grande bonté dont votre excellence

**5.3- Le contexte :**

Englobe tout ce qui est extérieur du langage et qui pourtant , fait partie d’une situation d’énonciation . On englobe tous les éléments comme le cadre spatio-temporel , l’âge , le sexe du / des locuteur (s) , le moment d’énonciation , le statut social des énonciation etc .

**\*Type de contexte :**

**- Contexte social** : qui est propre d’un groupe social ou culture

**- Contexte situationnel** : correspond à la situation et aux circonstances dans lesquelles prend place une communication .

**5.4- Les actes du langage** :

C’est un moyen mis en oeuvre par un locuteur pour agir sur son environnement par ses mots il cherche à informer , inciter , demander , convaincre , promettre , etc son ou ses interlocuteur par ce moyen . La notion d’acte de langage est une notion centrale qui a donné naissance à la pragmatique

**a)- Types d’énoncés :**

Austin distingue deux types des énoncés :

**\* Les énoncés constatifs :** sont les énoncés qui décrivent un état de chose. S’il y a une correspondance entre ce qui est dit et ce qui est alors c’est vrai

**Exemple** : Il pleut / Le soleil brille.

**\* Les énoncé performatifs :** sont des énoncés correspondant à l’exécution d’une action

**Exemple** : Je vous ordonne de partir. Est un ordre pas suxeptible d’être vrai ou faux

Si les constatifs ont une valeur de vérité, les performatifs n’en ont pas mais ont des conditions de réussite, de bonheur, de satisfaction ou de félicitée par exemple Il faut remplir un certain nombre de conditions qui sont pragmatique dans les performatifs.

Je m’excuse, Je vous promets de vous inviter au cinéma, Je vous remercie de votre présence, Je vous présente mes condoléances…

Il est ainsi facile de distinguer les performatifs des constatifs. Tous les locuteurs savent reconnaitre les verbes performatifs : c’est qu’ un verbe est utilisé à la 1 ère personne

**Exemple** ; Je vous fais des excuses

Il existe un test pour savoir si un énoncé est performatif ou ne l’est pas. Un énoncé performatif doit se ramener à l’énoncé qui a un verbe à la première personne du singulier, à la voie active et à l’indicatif présent. Il y a deux types de performatifs :

**\* Les performatifs explicites** ont une marque lexicale (verbe performatif) qui apparait de manière explicite dans l’énoncé. **Exemple** : Je vous ordonne de sortir

**\* Les performatifs implicites** : sont lorsque le type de verbe n’est pas explicite

**Exemple** : Sortez d’ici et tout de suite

Cependant, les performatifs implicites soulèvent un problème : celui de l’ambigüité, vu qu’il y a une absence de marque de performatif au début, il pourrait alors être exprimé de façon différente.

**Exemple** : Je viendrai demain. Peut-être une promesse ou une menace …

**b) - L’actes de l’énonciation :**

Un énoncé peut être détaille en trois actes complémentaires

**\* L’acte locutoire** : (que dit-il ?) : production d’une suite de sons ayant un sens dans une langue

Exemple(1) : (La séance est ouverte) : sens de la phrase contenu propositionnel

**\*L’acte illocutoire** (que fait-il ?) : d’un énoncé auquel est attaché conventionnellement une certaine force un effet, (souhaiter, déclarer, promettre, s’engager …).

Exemple(1) : Dire (La séance est ouverte) : revient à ouvrir la séance

**\*L’acte perlocutoire** (pour quoi faire ?) : cet acte sort du cadre linguistique l’énoncé provoque des effets (perturbations, changements) dans la situation de communication.

Exemple (1): (La séance est ouverte): provoque un certain nombre d’effets: les participants se taisent , quelqu’un prend la parole, …etc

Exemple (2)**:** Lorsqu’à l’ordre va te laver les dents l’enfant répond je n’ai pas sommeil il accomplit l’acte locutoire en prononçant la phrase, l’acte illocutoire d’affirmer qu’il n’a pas sommeil et acte perlocutoire de persuasion du fait qu’il essaie de persuader l’adulte qu’il peut attendre pour se laver les dents puisqu’il n’a pas sommeil.

La linguistique du XX siècle a opposé une linguistique de la langue à une linguistique de la parole . La pragmatique du discours , qui intègre les situations et contextes de communication, ce faisant , elle ouvre la porte à l’étude de ce qui n’est pas dit, de l’implicite.

***10-La lexicologie***

la lexicologie est la discipline de la linguistique consacré à l'étude des mots. Elle s'intéresse à leur nature ,à leur étymologie mais aussi aux relations systémiques(notamment sémantiques) qui les caractérisent. Le terme a été inventé dans les années 1970.auparavant, il existait déjà des lexicologues mais pas officiellement.

Spécifiquement, c'est l'étude de la signification des unités qui constituent le lexique d'une langue. L'étude comprendrait leur nature et leur fonction comme symbole, leur signification ,la relation de leur sens à l'épistémologie en générale et les règles de leur composition à partir d'éléments plus petits (morphèmes et phonèmes).

**La lexicographie : une discipline pratique**

**L'article de dictionnaire:**

La lexicographie désigne l'ensemble des techniques requises pour la rédaction d'un dictionnaire. C'est donc une discipline pratique. Toutefois, pour réaliser un dictionnaire, il apparait nécessaire de se poser quelques question préliminaires de type théorique : qu'est ce qu'un dictionnaire ? qu'est ce qu'un article de dictionnaire ? où s'arrête un mot ? qu'est ce que définir?...

Il y a deux grandes manières de rédiger l'article de dictionnaire correspondant à un mot donné. La première est de donner des informations sur la référence à laquelle ce mot renvoie. Il s'agit du mot lune, par exemple, il s'agira de donner des informations de type astronomique ou physique sur cet astre. La seconde est d'expliciter quel type d'emploi le mot lune est susceptible de recevoir dans le système de la langue française. On pourra alors évoquer des expressions imagées, comme (être dans la lune), par exemple, qui n'ont pas de rapport avec les connaissances scientifiques disponibles à propos de la lune. Dans le premier cas, le dictionnaire sera plutôt de nature encyclopédique : ce sera un dictionnaire de choses ; dans le deuxième cas, on dira qu'il s'agit d'un dictionnaire de langue. A priori, la lexicographie ne s'intéresse qu'aux dictionnaires de langue.

## Les grandes types de dictionnaires

Comment réalise-t-on un dictionnaire ? il s'agit tout d'abord, pour celui qui le confectionne, d'être très sensible à l'usage . quand un mot est-il employé ? par qui? Dans quelles circonstances? Son usage est-il en augmentation ? en diminution ? on pourra ainsi distingue des mots dont l'usage est avéré, des mots dont l'usage est vieilli ( il faudra alors se demander si on continue à les inclure dans le dictionnaire) et des mots dont l'usage est nouveau (cas de néologie ). Quelles informations donner ensuite sur le mot? On pourra indiquer sa classe grammaticale, son étymologie , employé.

Comme on le voit, la tâche de réaliser un dictionnaire de langue complet (qu'on appellera dictionnaire monolingue, pour le distinguer des dictionnaires incluant une langue étrangère) est énorme et difficile. Elle nécessaire une grande quantité de matériaux et une grande dictionnaires volumineux, tels les différents dictionnaires de l'académie française. Le Littré ( fin XIXe siècle), ou le récent trésor de la langue française (TLF). Il existe aussi de nombreux dictionnaires qui ne traitent qu'un des points énoncé : dictionnaire étymologique, dictionnaire des synonymes, dictionnaire du français parlé, dictionnaire des expressions, dictionnaire des construction, etc.

L'étymologie a joué un grand rôle dans la naissance de la lexicographie. pendant l'antiquité et au moyen âge, elle constituait l'essentiel de l'étude des mots. Elle servait servait souvent alors à expliquer la nature des choses auxquelles les mots renvoyaient. On considérait les mots dans leur forme globale, et on en tirait des conclusions quant à leur sens. Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que des grammairiens ont eu l'idée de scinder les mots en élément (le radicale et le suffixe, par exemple) et de traiter ces éléments séparément. Aujourd'hui, l'étymologie a beaucoup évolué et a abandonné l'idée de recherche dans histoire des mots leur signification profonde.

**La lexicologie: une discipline descriptive**

**l'étude linguistique du mot**

La lexicologie comme discipline descriptive a deux objets: le mot et le lexique.

Pour décrire le mot, elle procède de deux manière : elle s'organise en sémantique . lexicale(analyse du sens des mots et des relations de sens entre les mots) et morphologie lexicale(analyse de la structure des mots et de leurs relations de forme).

La sémantique lexicale s'intéresse à la manière dont on peut décrire dans la langue, les différents sens, possibles d'un mot ou ses différent acception. Elle essaie donc de classer ces sens, soit en observant comment on peut les relier(certains mots peuvent faire l'objet d'un emploi en sens élargi, ou restreint, etc.…).

La morphologie lexicale étudie la formation des mots, sil s'agit de mots héréditaire ayant naturellement évolué, s il s'agit d'emprunts, ou de mots construits . Les mots construits procèdent soit par dérivation (lentement, dérivé de lent ,par exemple), soit par composition, utilisant deux mots autonomes (porte fenêtre, par exemple).

**La description du lexique**

La lexicologie ne s'attache pas seulement à l'unité du mot. Elle s'efforce de décrire également l'organisation du lexique. Pour cela, elle essaie de définir ce qu'on appelle des champs.

L'appellation de ces champs varie parfois, mais on peut distinguer: les champs lexicaux, qui rassemblent des mots de sens voisin (le champ lexical de la peur, par exemple) et les champs sémantiques, qui rassemblent les différents sens possibles d'un même mot(autrement dit, sa polysémie). On peut également étudier dans les ensembles de mots ayant une base morphologique commune.

L’étude du lexique d'un langue donnée montre à quel point celui-ci est complexe et hétérogène. Bien souvent, nous en avons une connaissance entièrement intuitive. Nous savons employer les mots, mais nous sommes bien embarrassés lorsqu'il s'agit de les définir. C'est la principale difficulté à laquelle se heurte la lexicologie, discipline qui décrit les mots hors de leur emploi.

***11-La syntaxe***

**1 Qu’est-ce que la syntaxe ?**

La syntaxe est l’ensemble des notions et techniques mis en œuvre pour étudier les combinaisons de mots qui sont porteuses de sens dans les langues naturelles.: disposition, arrangement, configuration, organisation.

**2 Les grandes distinctions.**

Notions à distinguer :– constituants et catégories,– dépendance,– fonctions,– rôles sémantiques.

Constituants et catégories :

Un constituant est toute unité appartenant à une certaine catégorie syntaxique qui peut entrer en combinaison avec d’autres d’unités appartenant à des catégories syntaxiques pour produire une unité appartenant à une catégorie syntaxique.Les constituants ne sont pas simplement des mots ou des unités morphologiques. Ils doivent appartenir à un catégorie syntaxique telle que article, nom, adverbe, verbe.La catégorie syntaxique de la combinaison n’est pas forcément la même que celle d’un de ses constituants. Exemple : Article + Nom = Groupe Nominal. Le processus de combinaison est récursif(il s’applique à son propre ré-sultat).Exemple : Article + Nom = GN, Préposition + Nom = Groupe Prépositionnel GP, GN + GP = GN. Le(Article) +chien(Nom) =Le chien(GN),de(Préposition) +Marie(Nom)=de Marie(GP),Le chien(GN) +de Marie(GP) =Le chien de MarieGN. Le mode de combinaison peut être complexe ; lorsqu’il s’agit d’une simple juxtaposition, on a des structures arborescentes, omniprésentes en linguistique.

Dépendance :

Notion moins intuitive que celle de constituant. Dissymétrie entre tête etdépendants. La tête est ce qui détermine la valeur de certains traits. Elle impose de l’information à ses dépendants.Le cas le plus connu est celui du verbe qui impose des restrictions (dites restrictions de sélection) à son sujet et à ses compléments. Ces restrictions peuvent être sémantiques, syntaxiques ou morphologiques.

Fonctions :

Les trois fonctions reconnues comme les plus importantes sont celles de sujet, d’object direct et d’object indirect.

Fonction = ensemble de caractéristiques morphosyntaxiques≠rôles sémantiques.

Rôles sémantiques :

Caractéristiques sémantiques des arguments des prédicats.

Prédicat = relation qui associe plusieurs arguments. Exemple : prédicat lire(associé à mais distinct du verbe lire) a deux arguments dont les rôles sont agent (qui s’applique à l’entité qui lit) et le siège (qui s’applique à ce qu’on lit). La forme est donc lire(Agent:x1,Siège:x2)

**3 Constituants et catégories.**

Catégories : noms de classes de mots ou constructions ayant les mêmes propriétés ; question centrale : comme regrouper des mots ou des constructions en classes ?

Saussure (1916, ch. 5) : distinction rapports syntagmatiques/rapports associatifs.

Rapports syntagmatiques : valent entre plusieurs termes co-présents dans une série (rapport in presentia), par exemple les mots qui composent une expression ou une phrase.

Rapports associatifs : tout ce qui concerne la substitution possible à un terme d’une série d’autres termes qui lui sont associés selon une certaine dimension rapports in absentia.

Propriétés :

1-Permutabilitité dans un même environnement. Deux objects de même catégorie peuvent se remplacer mutuellement dans un même environnement, exemple : j’ai vu le chienou j’ai vu l’oiseau.

2-Déplaçabilité : j’ai vu le chien. Le chien, je l’ai vu.

3-Propriétés morphologiques. Exemple : en français, les verbes (et seulement les verbes) se conjuguent.

4-Anaphores. Anaphores pronominales pour les GN :J’ai vu le chien. Il aboyait. Anaphores en le faire.

5-Coordination. Tendance générale des langues à ne coordonner que des unités de même catégorie. J’ai vu le maire et son adjoint (GNetGN)b. Attention toutefois à l’ellipse : J’ai vu le maire, et avec son adjoint= « J’ai vu le maire, et je l’ai vu avec son adjoint ».

6-Corrélations systématiques entre constructions ; par ex. V de sentiment associé à des paraphrases de forme V support + GNde sentiment :craindre+ GN associé à éprouver de la crainte(pour+en-vers) GN.

Classification :

Sont rangées dans la même classe les unités qui ont les mêmes propriétés.Relation d’équivalence : relation réflexive, symétrique et transitive.. réflexivité.

Classe d’équivalence : tout ensemble maximal d’objets reliés par une relation d’équivalence.

La relation ‘avoir les mêmes propriétés’ que est une relation d’équivalence. Les classes d’équivalence qu’elle définit « sont » (= ont pour nom) les catégories syntaxiques. Ex. : GN = ensemble des unités qui partagent certaines propriétés, GV = ensembles des unités qui partagent d’autres propriétés.

\*Peut-il y a voir des propriétés communes entre deux classes d’équivalence ? Oui, en théorie, toutes les combinaisons sont possibles. Par exemple,les N, GN, A(djectifs), GA (Groupes Adjectivaux), V, GV, Articles partagent la propriété d’avoir une distinction (souvent réalisée morphologiquement) entre sg et pl. Les GA et les GP peuvent modifier un GN.

\*A-t-on une liste finie et établie d’avance de propriétés ? Non, les listes de propriétés s’enrichissent au fur et à mesure qu’on connaît mieux les langues.

***12- La morphologie***

L’étude de la forme des unités linguistiques, la morphologie, a longtemps constitué, avec la syntaxe, le noyau dur l’activité grammaticale. Elle recouvre des aspects fort différents selon le sens que l’on donne aux termes « forme » et « unité ». *« La morphologie est l’étude de la structure interne du mot »* (Moeschler, Auchlin, 1997, p. 53)

En linguistique,le terme « **morphologie** »(les mots grecs *morphé* « forme » + *lógos* « étude ») dénomme traditionnellement la branche de la grammaire qui étudie la forme des mots, par opposition à la syntaxe, qui s’occupe de la fonction des mots et d’entités plus grandes que ceux-ci. En d’autres termes, la morphologie étudie les paradigmes des mots et l’organisation des catégories grammaticales, alors que la syntaxe traite des successions de mots, des relations syntagmatiques.

Dans une conception de l’organisation stratifiée, au niveau de la langue, le terme est aussi utilisé pour dénommer le niveau dont l’unité de base à la qualité de signe linguistique, en termes traditionnels, il dénomme la structure morphologique en tant que partie de la structure grammaticale.

La morphologie n’a pas la même importance pour toutes les langues. Elle l’est surtout pour les langues dites synthétiques, qu’elles soient flexionnelles (appelées aussi fusionnelles ou fusionnantes) ou agglutinantes, et beaucoup moins pour les langues dites isolantes, dans lesquelles les mots sont en général invariables.

Du point de vue des stades d’une langue qu’elle étudie, on distingue la morphologie descriptive (synchronique), qui décrit la structure morphologique de la langue à un moment donné de son développement, et la morphologie historique (diachronique), qui étudie l’évolution de la structure morphologique de la langue et ses perspectives de développement.

**1-L’unité**

Le mot est l’unité linguistique étudiée par la morphologie. Cependant, la notion de mot est assez difficile à cerner. Il est semblé bien que le mot ne soit pas la plus petite unité linguistique pourvue de forme et de sens. Certains mots sont composés de plusieurs éléments plus petits. Le mot « préhistoriques » est divisible en plusieurs parties : pré-histor-ique-s. chacune est porteuse de forme et de signification. On appelle ces parties des morphèmes.

On distingue les morphèmes lexicaux « *histor* : morphème qui a un sens lexical et qui est une variante morphologique de histoire) et les morphèmes grammaticaux ( qui ont un sens grammatical). Ces derniers se subdivisent en morphèmes dérivationnels (préfixes et suffixes qui ont un sens quasi lexical :*pré, ique*) et flexionnels (marqueurs des traits grammaticaux que sont le genre, le nombre, le mode ou la personne : ici, le morphème *s* pour le pluriel)

**2-La forme de l’unité**

La morphologie étudie l’unité mot indépendamment de son insertion dans une phrase. On peut distinguer deux approches principales :

La morphologie distribue les mots en classes, appelées parties du discours. On dénombre traditionnellement les parties du discours suivantes : nom, adjectif, déterminant, pronom, verbe, adverbe, préposition, conjonction et interjection. Chacune d’entre elles est susceptible de varier ou non selon des propriétés spécifiques, que l’on appelle des catégories grammaticales ainsi le nom, marqué en genre, peut varier en nombre (un homme/ des hommes), dans certaines langues en cas (en latin : liber/liberum) ; l’adjectif et le déterminant varient en genre et en nombre ( un grand homme/ des grandes femmes)…, la morphologie étudie ces variations dans la forme des mots et énonce les règles qui les décrivent. Dans la mesure où ces modifications concernent les flexions, on parle de morphologie flexionnelle.

La morphologie étudie également la formation de l’unité mot. Comment former un adjectif à partir d’un verbe (identifier/ identifiable), un nom à partir de deux noms (timbre-poste) ? Plusieurs voies sont possible. Cette approche de la morphologie est voisine de la lexicologie.

**3-La morphologie dérivationnelle et composition**

**3-1 -La Dérivation** est la formation des mots à partir d’autres mots en y ajoutant un ou plusieurs affixes.

-**Dérivation préfixale** :Le préfixe se place devant une base pour former un nouveau mot : anti- anticlérical , dé ( décoller, et ses variantes, des : desservir ; de : destituer). On s’accorde à dire que le préfixe ne change pas la partie du discours à laquelle le mot sans préfixe appartient: le verbe *servir* préfixé avec des *desservir* reste un verbe. Cependant, il existe quelques cas où la préfixation change la classification : la préfixation des noms *char* et *brouillard* avec anti (*antichar, antibrouillard*) donne des adjectifs : missile antichar, phare antibrouillard.

**-Dérivation suffixale** : se place derrière une base pour former un nouveau mot dont il détermine la classe ; par exemple, la suffixation avec –ion (et ses variantes –tion,-ation,-ition) forme des noms (prévision, convention, suffixation, répétition) ; la suffixation en –ifier forme des verbes (classifier).

**3-2-Composition**

La composition est une opération de formation des mots qui consiste à assembler deux ou plusieurs éléments pour former un nouveau mot. La composition est un processus très productif. Les éléments d’un mot composé peuvent être soit des mots graphiques (sans être des unités lexicales ), soit des unités lexicales (sans être des mots graphiques ). Elle peut être populaire (composée à partir de mots français) ou savante (formée avec des emprunts grecs ou latins)

La composition consiste en la combinaison d’au moins deux morphèmes lexicaux, qui peuvent apparaître isolément (chauve+souris donne chauve-souris). Le nouveau mot ainsi formé est complexe mais fonctionne comme un mot simple. Cette composition peut modifier le sens ou la structure des éléments pris isolément.

Elle se signale soit par une absence de marque (pomme de terre), soit par un trait d’union ( petite-fille ; le qu’en-dira-t-on), soit encore par soudure (pissenlit). Enfin, peut combiner des éléments français (chauve-souris) ou des éléments grecs ou latin (morpho-logie). Dans ce dernier cas, on parle de composition savante.

D’autres modes de formation des mots consistent à emprunter à d’autres langues (marketing) ; à abréger des mots existants, soit en les tronquant (bac pour baccalauréat), soit en utilisant un sigle (UV pour ultra-violet) ; à redoubler des éléments (guéguerre à partir de guerre). Les formations populaires de mots ne sont pas en reste. Notons seulement l’utilisation de certains suffixes populaires : fas-toche pour facile, vol-oche pour valise. Enfin, à côté de certains mots qui descendent du latin par la voie populaire (mâcher vient de masticare), on a créé, en calquant sur le mot d’origine, d’autres mots français (mastiquer) de sens parfois assez proche du dérivé populaire.

***13-La phonologie***

La phonologie est une branche de la linguistique qui étudie l’organisation des sons au sein des différentes langues naturelles. Elle est complémentaire de la phonétique, qui s’intéresse aux sons eux-mêmes, indépendamment de leur emploi. La phonétique s’intéresse aux sons en tant qu’unités acoustiques produites par un mécanisme physiologique, la phonologie s’intéresse aux sons en tant qu’éléments d’un système. « *Au début du siècle, on s’est intéressé au son en tant qu’élément servant à distinguer un mot d’un autre. C’est ce son, ayant une fonction, qui est appelé phonème. L’étude des phonèmes est appelée phonologie.* » (Schott-Bourget, 1994, p 14.)

**1-Origine historique et tendances de la phonologie**

La phonologie s'inspire des travaux fondateurs des linguistes russes Roman Jakobson et Nikolaï Sergueïevitch Troubetzkoy. En anglais, on trouvera les deux termes concurrents de phonology et de phonemics. La phonologie est l'une des branches de la linguistique synchronique : elle étudie la langue dans ce qui fait son système actuel, dans ce qui la fait fonctionner à n'importe quel moment donné de son historie comme système.Néanmoins, quelques efforts pour compléter la phonologie synchronique par une phonologie diachronique furent faits, notamment par André Martinet, disciple français de l'école de Prague. Ces études montrent qu'un changement phonétique n'est jamais isolé : il affecte le système phonologique tout entier.

La phonologie explique les phénomènes des corrélations entre les consonnes des langues différentes, et que le système entier peut (bouger) et se retrouver dans une autre langue par le biais de ce qu'on appelle une trans-phonologisation. De même, en anglais, un peu avant l'époque de Shakespeare, a eu lieu de ce qu'on appelle The Great Vowel Shift, le grand changement vocalique : toutes les voyelles ont bougé ensemble, en perdant leur longueur et en se diphtonguant (/i:/ glissant vers /ai/, par exemple, dans fine).

La phonologie traite d'unités qui sont (non significatives), les phonèmes (sans rapport direct avec le sens). Toutefois, plusieurs efforts ont été tentés pour relier la phonologie à la grammaire, dans le cadre de la grammaire générative, par exemple. Pour celle-ci, la phonologie fait partie de la grammaire : elle assigne une forme phonique à la structure de surface produite par les transformations syntaxiques.

**2-Organisation et enchainement des phonèmes**

L’un des objectifs de la phonologie est de dégager des lois d'organisation des phonèmes dans chaque langue. On parle aussi de (phonématique), une fois qu'on a défini chaque phonème par ses traits distinctifs, on peut les ranger.Tous les phonèmes qui ont un même point d'articulation (défini par la phonétique) constituent ainsi un ordre. Tous les phonèmes qui ont un même mode d'articulation constituent une série. À partir de ces deux critères, on peut réaliser un tableau à double entrée, aussi bien des voyelles que des consonnes du français.

Selon Jakobson, toute l'analyse phonologique peut se faire au moyen d'oppositions binaires, autrement dit, chaque phonème s’oppose soit à un autre, soit à son absence. Considérons la formation du féminin en français, par exemple. Dans neuƒ/neuve nous avons une oppositions/f/ et /v/, par exemple.

Par ailleurs, la phonologie analyse ce qui rend possibles, dans une langue donnée, certaines chaines de phonèmes. L'existence de séquences reconnues de phonèmes, et leur fréquence dans la langue, crée ce qu’on appelle des syllabes.Cela fait partie de la compétence phonologique propre à tout locuteur d'une langue de connaitre, le plus souvent inconsciemment, quelles sont les séquences possibles de sa langue.

**3- Les corrélations**

Chaque système phonologique comporte des oppositions, mais aussi des faisceaux de corrélations qui expliquent comment, par contact, certains phonèmes peuvent s'altérer. Ainsi, en français, le phonème /z/ (je, qui constitue d'ailleurs un morphème\*) est prononcé /ƒ/ dans la réalisation familière (ƒsEpa) de je ne sais pas, du fait de la proximité d'une consonne particulière.

Lorsqu’un phonème en contamine d’autres dans son voisinage, on parle d'assimilation. On parlera, inversement, de dissimilation, lorsque une séquence comportant trop de phonèmes semblables, certains se différencient.

**4-La phonétique /la phonologie**

|  |  |
| --- | --- |
| Phonétique | Phonologie |
| Étude des sons de la parole appelés **phones** | Étude des sons à valeur linguistique phonèmes en relation avec un signifié les traits phoniques sont appréhendés par rapport à leur valeur distinctive. |

**Les branches de la phonologie**

|  |  |
| --- | --- |
| Phonématique | Prosodie |
| Étude linguistique des **unités distinctives** de la langue les phonèmes que l’on peut : **commuter** sur un axe paradigmatique : ex. /ru/ (rue) /nu/ (nu) (le phonème a une fonction distinctive) -**permuter** sur un axe syntagmatique : ex. /sale/ (salé) /lase/ (lacé) (le phonème a alors une fonction démarcative) | Étude de la valeur linguistique des sons selon :  -leur **durée** (cs),  -leur **intensité** (dB),  -et leur variation **mélodique** (hz).  à partir desquels les phénomènes d’accentuation et d’intonation sont constitués. |